



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 14 mai 2024 à 19 h 45.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence.

125626-05-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

3. CALIBRATION D'UN POSTE DE POMPAGE – CHEMIN DE LA CEINTURE – OFFRE DE SERVICE

FINANCES

4. FIN DES TRAVAUX AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 4 (PAIEMENT FINAL) – CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.
5. FIN DES TRAVAUX AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE – MOREAU ARCHITESTES – AUTORISATION DE PAIEMENT
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125627-05-2024

N° de résolution
ou annotation

3. **CALIBRATION D'UN POSTE DE POMPAGE – CHEMIN DE LA CEINTURE – OFFRE DE SERVICE**

Considérant que la calibration du poste de pompage SP-1 est nécessaire afin de répondre aux exigences du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre de la demande d'autorisation requise pour le projet de prolongement des services dans le chemin de la Ceinture ;

Considérant que nous avons reçu une offre de service de SIMO Management inc. au montant forfaitaire de mille neuf cent soixante-quatorze dollars et treize cents (1 974,13\$), plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service au montant forfaitaire de mille neuf cent soixante-quatorze dollars et treize cents (1 974,13\$), plus taxes et de mandater la firme SIMO Management inc.

125628-05-2024

4. **FIN DES TRAVAUX AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 4 (PAIEMENT FINAL) – CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.**

Considérant que Moreau architectes recommande le paiement # 4, paiement final, à Construction JL Groleau inc. pour le projet de réfection des salles de bain au sous-sol de l'hôtel de ville au montant de vingt et un mille cinq cent trente-neuf dollars et soixante-quatre cents (21 539,64\$), taxes incluses ;

Considérant que les travaux sont terminés et qu'ils ont été acceptés par les conseillers, il y a lieu de libérer la retenue de 10 % ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de libérer la retenue de 10 % et de procéder au paiement # 4, paiement final, à Construction JL Groleau inc. au montant de vingt et un mille cinq cent trente-neuf dollars et soixante-quatre cents (21 539,64\$), taxes incluses.

125629-05-2024

5. **FIN DES TRAVAUX AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE – MOREAU ARCHITECTES – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant que les travaux sont terminés et qu'ils ont été acceptés par les conseillers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture finale de Moreau Architectes au montant de quatre cent trente et un dollars et seize cents (431,16\$), taxes incluses.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 19 h 43 à 19 h 43. Aucune question n'est posée.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125630-05-2024

N° de résolution
ou annotation

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 19 h 43.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE